

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131-2 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment l'article R-225,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules à PRADELLES, Place de la Halle à l'occasion d'un Apéro Concert Grillades organisée par le Comité des Fêtes le **mercredi 14 juillet 2021**,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit :

☞ **Place de la Halle** : en continuité de la terrasse du Renaissance (face à l'Office de Tourisme) le mercredi 14 juillet 2021 de 14 heures à 00 heures le 15 juillet 2021.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur Nicolas LAURENT, Président du Comité des Fêtes
- Messieurs les employés de voirie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

FAIT A PRADELLES, LE 9 JUILLET 2021



Le Maire

A. ROBERT